



LE RISQUE INONDATION

La montée de la Marne se caractérise par un phénomène lent. Les dégâts d'ordre matériel peuvent entraîner une gêne considérable pour la vie des habitants avec des coupures électriques et de gaz, une interruption des moyens de communication et une perturbation de l'alimentation en eau potable notamment.

LES MESURES PRÉVENTIVES LE PPRI

Le Plan de Prévention du Risque Inondation est un outil permettant de délimiter les zones exposées directement ou indirectement aux inondations et de réglementer les constructions qui y sont réalisées.

LE PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATION

Il comprend les mesures suivantes :

- Les systèmes d'alerte des pouvoirs publics permettent de tenir informées les populations et de déclencher des mesures de secours.
- Quatre barrages-réservoirs en amont de Paris retiennent l'eau pour réduire les effets de la crue.
- Les murettes : une partie importante du linéaire de la Marne est protégée par des murettes situées à la cote de la crue 1924.
- La Vanne secteur : située à Joinville sur l'écluse de l'île des Saint Pères, cet ouvrage hydraulique permet, en cas de crue, d'augmenter le débit s'écoulant par le canal et d'abaisser le niveau de l'eau dans la boucle de la Marne de 30 à 70 cm.
- La mémoire du risque : le Document d'Information sur les Risques Majeurs disponible sur le site de la Ville, les repères de crues posés en Ville et la communication autour des risques rappellent aux habitants qu'ils vivent dans une zone à risque.
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques informe les acquéreurs et locataires sur les risques impactant leur logement.

LA GESTION DE LA CRUE

La Ville met tout en oeuvre pour prévenir les effets de la crue, pour informer et aider les joinvillais à l'aide de son Plan Communal de Sauvegarde (hébergement provisoire, sécurisation des voies et batiments publics, porte-à-porte, rondes...).

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil central qui présente le rôle des différents acteurs dans la gestion de la crue tels que la ville, la préfecture, les différentes institutions et les entreprises clés de fourniture de services (Electricité, gaz, eau potable, assainissement, déchets).
- Les Plans de surveillance mis en place par les entreprises. L'impact d'une crue va bien au-delà des habitations situées en zone inondable. Des coupures de gaz, d'électricité, d'eau potable, un assainissement hors d'usage, l'impossibilité de collecter les déchets peuvent toucher les riverains situés en zone non inondable. L'ensemble des fournisseurs de ces services ont un plan de surveillance de l'évolution des crues afin d'anticiper les impacts sur leurs services et anticiper préventivement leurs arrêts (coupures gaz et électricité par exemple). L'ensemble de ces informations est centralisé en mairie puis communiqué en temps réel aux Joinvillais. Sont aussi transmis les numéros de téléphone et adresses des sites web mis en place pour consulter en direct l'évolution de la situation.
- Les impacts directs et indirects des crues peuvent rendre des zones inhabitables pendant plusieurs semaines. L'évacuation peut être décidée par le Maire. Des centres d'hébergement d'urgence sont alors mis à disposition en attendant que chacun trouve une solution de repli.

SI VOTRE LOGEMENT EST INONDABLE

- Si vous le pouvez faites-vous héberger (famille, amis, etc.) en emportant vos effets personnels précieux et vos papiers d'identité. Fermez votre logement à clé.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Montez vos meubles à l'étage.
- S'il est trop tard, réfugiez-vous dans les étages avec le matériel préparé (eau, vivres, papiers d'identité, radio et piles, lampe, vêtement, médicament...).
- Assurez-vous que votre assurance couvre bien le risque d'inondation.

LES BONS RÉFLEXES

La montée de la Marne est un phénomène lent qui permet d'anticiper une inondation :

- Ne pas s'engager sur une voie immergée, ni à pied ni en voiture.
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule ou près de vitres. Si vous avez le temps, stationnez votre véhicule dans une zone non inondable.
- Respecter les arrêts de circulation.
- Rester informés, notamment pour connaître l'évolution de la situation sur la zone où vous êtes : pensez à consulter le site Vigicrues, qui vous renseigne plusieurs fois par jour sur l'état des crues, mais aussi la carte de vigilance de Météo France.
- Enfin, ne pas oublier qu'il est important de laisser disponibles les lignes de secours, ne pas abuser de son téléphone.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Un Kit sécurité à avoir chez soi :
- Pochette avec copies des papiers d'identité, assurances et ordonnances médicales
 - Bouteille d'eau et nourriture sèche
 - Bougies / lampe torche / piles
 - Couvertures et vêtements chauds
 - Une trousse de premiers secours

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur internet

Les Sites internet dédiés au niveau national
> <http://www.risques.gouv.fr> et <http://www.prim.net>

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs
> <http://www.val-de-marne.gouv.fr> ou <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/securite/Securite-civile/le-dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-D.D.R.M-val-de-Marne>

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine dans le département du Val-de-Marne (PPRI)
> <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/environnement-et-prevention-des-risques/environnement/plan-de-prevention-Risque-inondation>

Le DICRIM de Joinville-le-Pont consultable sur le site internet de la ville
> <http://www.ville-joinville-le-pont.fr>

MÉTÉO FRANCE

Tél. : 32 50
www.meteofrance.com

VIGICRUES

www.vigicrues.gouv.fr

AIRPARIF

www.airparif.asso.fr

Sur place ou par téléphone

Préfecture du Val-de-Marne
21 avenue du Général de Gaulle
01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Mairie de Joinville
23 rue de Paris
94340 Joinville-le-Pont
01 49 76 60 00

Numéros d'urgence
Police Municipale : 01 48 85 75 75
Pompiers : 18
Le SAMU : 15
La Police nationale : 17
Le Commissariat de Nogent-sur-Marne : 01 45 14 82 00
Appel d'urgence européen : 112

Fréquences radio
France info : 105.5
France Inter : 87.8

Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont

Olivier Dosne

